

Paris, le 11 février 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutualité Française salue la mise en œuvre d'une stratégie nationale de santé ambitieuse et inscrite dans la durée.

La Mutualité Française salue les 10 orientations définies par le gouvernement. Celles-ci prennent en compte la globalité des besoins des patients et l'association nécessaire de l'ensemble des acteurs concernés pour la mise en place à moyen terme d'un réel parcours de soins.

L'intégration de toutes les dimensions de la santé, la prévention, les soins de suite, les enjeux sanitaires et médico-sociaux ainsi que ceux relatifs à la recherche « va dans le bon sens » déclare Etienne CANIARD.

Le Président de la Mutualité Française se félicite également de la cohérence du plan proposé par le gouvernement avec les propositions faites par la Mutualité au moment de son congrès de Nice en octobre 2012, en particulier la généralisation de la complémentaire santé, indispensable à l'accès aux soins, annoncée par le Président de la République.

La Mutualité Française prendra toute sa place dans ce chantier qui reprend l'essentiel des orientations qu'elle a développées lors de son dernier congrès et attend désormais le démarrage rapide des travaux.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement. www.mutualite.fr

Contact presse :

Christelle Cros - Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : christelle.cros@mutualite.fr